

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort N° )

**Organisme** : Office National de l'Artisanat .

**Domaine de la prestation** : Création et Promotion .

**Objet de la prestation** : Participation a l'espace commercial du salon de  
la création artisanale

**Conditions d'obtention**

- Exposer un produit de l'artisanat tunisien
- Respect des délais d'inscription
- Paiement des frais de participation

**Pièces à fournir**

une demande de participation fournie par Office National de l'Artisanat ou par ces  
délégations régionales ( le formulaire existe aussi sur le site : [www.Artisanat.nat.tn](http://www.Artisanat.nat.tn)).

Étapes	Intervenants	Délais
-Remplir une demande. -Païement des frais de participation. -Réservation d'un stand -Exposition du produit	-Direction de la Création et de la Promotion -Délégation Régionale de l' office National de l' Artisanat	Fixés dans le règlement général du salon.

### Lieu de dépôt du dossier

- l'Office National de l'Artisanat : Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

### Lieu d'obtention de la prestation

- l'Office National de l'Artisanat Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

### Délai d'obtention de la prestation

Fixés selon le règlement Général du salon.

### Références législatives et/ou réglementaires

règlement Général du salon.

*Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité*

*ISSN.0330.7921*

*Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T*

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 29 juin 2005"